

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE « MOULOU D MAMMERI » DE TIZI-OUZOU  
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A  
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE SECRETAIRE PRINCIPAL DE  
DIRECTION**

L'An Deux Mille Vingt et Deux (2022) et le Onze (11) du mois de Septembre,, s'est tenue au siège de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation – la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade de **Secrétaire Principal de Direction**, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 798 du 18/05/2022.

**ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :**

Monsieur BOUDA Ahmed, Recteur de l' U. M. M. T. O. (Président)

Monsieur DJAFFRI YAHIA....., Chef du centre ( membre ) 

Madame Fadili Fatima....., correcteur ( membre ) 

Monsieur Madi Mohamed....., correcteur ( membre ) 

**Le Jury après :**

- Confirmation de la publicité de la décision N° 798 du 18/05/2022, de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de **Secrétaire Principal de Direction**, sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (**l'Université de la Formation Continue de Tizi-Ouzou**)

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (**03 postes ouverts**).

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscité.

-Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à **10/20** sans note éliminatoire.

-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:




CHELI Kheloudja	12,71
ELHISSAK Djedjiga	11,86
CHERTOUHA Nadia	11,43

-Liste d'attente par ordre de mérite:

MAMMAR Dalila ép. ADJAOUD	11,29
ZIDANI SABRINA	10,86
MENDES Ouhiba ép.TIGHEDINE	10,14

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury :

Le Chef du centre (membre)	Le correcteur (membre)	Le correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
Monsieur ISAAFERI AHIA 	Madame Fodila Fatiha FR	Monsieur Madi Mahmed 	Monsieur BOUDA Ahmed  جامعة مولود معمري تيزي وزو الأستاذ : بودة أحمد

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.